

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3195**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Electricité et électronique option maintenance industrielle en génie électrique

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION  |
|--|---|
| Université d'Artois, Ministère chargé de l'enseignement supérieur<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CNESER | Président de l'université d'Artois, Recteur de l'académie, Président de l'université d'Artois |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255 Electricite, électronique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel intervient sur des systèmes industriels aussi bien au niveau de la distribution d'énergie que de la commande. Il garantit le fonctionnement des machines et améliore la maintenance en fonction des évolutions technologiques et des impératifs de réduction des coûts. Il utilise des programmes informatiques de tests et d'aide au diagnostic pour analyser les automatismes industriels (automates programmables, informatique industrielle). En cas de panne, il détermine les causes et propose des solutions de fiabilisation.

Il prépare les plans de maintenance à partir des notices techniques des constructeurs. Il définit, en collaboration avec les chefs d'ateliers, les opérations à réaliser ainsi que leur fréquence.

Il participe, par ailleurs, à des actions de formation sur les nouvelles technologies de maintenance.

Il gère aussi la documentation technique et élabore des documents supports pour les opérateurs.

Il collabore à la mise en place d'une stratégie de maintenance ; il développe ou améliore l'automatisation d'un système industriel...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Responsable ou assistant du service maintenance
- Technicien de maintenance

### Codes des fiches ROME les plus proches :

11102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

11302 : Installation et maintenance d'automatismes

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

1. Langues étrangères et techniques d'expressions orale et écrite-
2. Economie et droit du travail
3. Mathématique et Mécanique
4. Electronique
5. Automatique
6. Maintenance industrielle et gestion de production
7. Informatique Industrielle
8. Systèmes électromécaniques
9. Projet

**Validité des composantes acquises : non prévue**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Idem   |
| En contrat de professionnalisation                               | X      |  |
| Par candidature individuelle                                     | X      |  |

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| Par expérience dispositif VAE | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |
|-------------------------------|---|--|

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-artois.fr/francais/port1024/index1024.htm>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**